orange™

Le Directeur des Ressources Humaines Groupe

Monsieur Sébastien CROZIER
Président
CFE-CGC FRANCE TELECOM ORANGE
12 rue Saint Amand
75015 PARIS

Paris, le 13 janvier 2011

Monsieur,

J'ai pris connaissance de votre courrier du 5 janvier 2011 relatif à la mise en œuvre de l'accord salarial FTSA 2010, et plus particulièrement les dispositions concernant les fonctionnaires des classes I et II.

En premier lieu, je voudrais souligner que l'application de l'accord salarial a été conforme à la négociation qui a été conduite.

Pour autant, la lecture qui en a été faite, la compréhension qu'ont pu en avoir certains salariés, les commentaires que vous formulez montrent des dysfonctionnements voire des malentendus.

En aucun cas, je ne souhaite que nos salariés ou vous-même puissiez penser que l'entreprise ne respecte pas ses engagements.

C'est pourquoi dans l'esprit du Contrat Social que nous avons élaboré et de la confiance partagée que j'appelle de mes vœux, nous appliquerons l'accord salarial de telle façon que chaque fonctionnaire des classes I et II, sur la base d'un temps plein, ait perçu un montant minimum de 500 € bruts au titre de l'année 2010.

Mes services vont procéder à de nouveaux calculs en ce sens. Les montants individuels complémentaires seront versés aux intéressés au plus tard avec le salaire de mars 2011.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Bruno Mettling

REÇU le
17 JAN. 2011

&

France Telecom : SA au capital de 10 594 839 195 € 6 place d'Alleray 75505 Paris Cedex 15 380 129 866 RCS Paris